

Rapport de la sixième session de la

---

**COMMISSION DES PÊCHES POUR  
L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST**

Mexico, Mexique, 27-31 juillet 1987



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



RAPPORT DE LA  
SIXIEME SESSION DE LA  
COMMISSION DES PECHEES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST

Mexico, Mexique, 27-31 juillet 1987

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

M-40  
ISBN 92-5-202691-6

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche bibliographique ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit: électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable. Adresser une demande motivée au Directeur de la Division des publications, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, en indiquant les passages ou illustrations en cause.

© FAO 1988

## PREPARATION DU PRESENT DOCUMENT

Ce document est le rapport final approuvé par la sixième session de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO).

### RESUME

Le présent document est la version finale du rapport de la sixième session de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) qui s'est tenue à Mexico, Mexique, du 27 au 31 juillet 1987. Les principaux points discutés pendant la session ont été les suivants: (a) aires de distribution et d'aménagement des stocks dans la région de la COPACO; (b) appui institutionnel et stratégie de développement de la pêche artisanale dans la région; (c) développement et aménagement des pêches dans les Petites Antilles et (d) examen des objectifs et du mandat de la Commission et ses Groupes de travail. Une liste des principales recommandations de la session figure à l'annexe F.

#### Distribution:

Participants à la session  
Membres de la Commission  
Autres organisations nationales et internationales intéressées  
Département des pêches de la FAO  
Fonctionnaires des pêches dans les bureaux régionaux de la FAO  
Représentants de la FAO dans les pays membres de la COPACO

#### La référence bibliographique de ce document doit être donnée ainsi:

FAO, Rapport de la sixième session de la  
1987 Commission des pêches  
pour l'Atlantique Centre-  
Ouest. Mexico, Mexique,  
27-31 juillet 1987.  
FAO Rapp.Pêches, (398):28 p.



TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION	1-2
OUVERTURE DE LA SESSION	3-7
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION	8
ACTIVITES AU COURS DE L'INTERSESSION ET SUITE DONNEE AUX RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIEME SESSION	9-19
ZONES NATURELLES D'AMENAGEMENT DES PECHERIES ET DELIMITATION DES STOCKS DANS LA REGION DE LA COPACO	20-28
SOUTIEN INSTITUTIONNEL ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE DANS LA REGION	29-45
A. Structures institutionnelles pour le développement des pêches	29-38
B. Structures administratives pour le développement de la pêche artisanale	39-40
C. Impératifs techniques et stratégies du développement de la pêche artisanale	41-45
EXAMEN DU RAPPORT DE LA TROISIEME SESSION DU COMITE DES PETITES ANTILLES	46-51
EXAMEN DES OBJECTIFS ET DU MANDAT DES GROUPES DE TRAVAIL DE LA COPACO	52-57
AUTRES QUESTIONS	58-74
ELECTION DU BUREAU	75
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	76
ADOPTION DU RAPPORT	77
CLOTURE DE LA REUNION	78-79
	<u>Page</u>
ANNEXE A Ordre du jour	14
B Liste des participants	15
C Liste des documents	20
D Mandat du Groupe de travail sur l'évaluation des ressources halieutiques marines	22
E Mandat du Groupe de travail sur l'économie et la planification des pêches	23
F Principales décisions et recommandations de la sixième session de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest	24





## INTRODUCTION

1. La Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) a tenu sa sixième session du 27 au 31 juillet 1987 au Centre de Conférences du Secrétariat des Affaires étrangères à Mexico, à l'aimable invitation du Gouvernement mexicain. Ont participé à la session des délégués de 15 pays membres de la Commission, des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Commission océanographique inter-gouvernementale (COI) et de sa Sous-Commission pour les Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE), et de la Communauté économique européenne (CEE), et des observateurs de l'Organisation latino-américaine pour le développement des pêches (OLDEPESCA), du Système économique latino-américain (SELA) et de la Banque interaméricaine de développement (BID).

2. La liste des participants figure à l'annexe A.

## OUVERTURE DE LA SESSION

3. Monsieur Armin Lindquist, Sous-Directeur général par intérim, Chef du Département des pêches, a pris la parole au nom du Directeur général, M. Edouard Saouma.

4. Il a chaleureusement remercié le Gouvernement mexicain d'avoir accueilli cette session de la Commission et d'autres réunions FAO récemment tenues au Mexique, faisant preuve d'une généreuse hospitalité, et il lui a exprimé sa gratitude pour les excellentes installations mises à la disposition de la présente session. Il a souligné que le gouvernement du pays hôte porte un très vif intérêt aux activités de la FAO dans le domaine des pêches, et il a rappelé que le Secrétaire aux pêches, M. Pedro Ojeda Paullada, a présidé la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches et que le Mexique est actuellement Président de deux organismes régionaux des pêches de la FAO, la Commission des pêches continentales pour l'Amérique latine (COPESCAL) et la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO). Il a plus particulièrement souhaité la bienvenue aux nouveaux membres de la Commission, le Belize et Saint-Vincent-et-Grenadines. Il a brièvement indiqué les principaux objectifs et fonctions de la COPACO qui offre un cadre exceptionnel pour examiner d'importantes questions d'aménagement et de développement des pêches qui intéressent tous les pays membres. Il a également mentionné que les débarquements des pays de la région, non compris ceux des Etats-Unis d'Amérique et des flottilles étrangères, ont augmenté de 70 pour cent depuis 1974. Il a ensuite fait état des réunions techniques organisées ou coparrainées par la FAO au cours de l'intersession, ainsi que des questions à examiner par la Commission à sa présente session, notamment la révision du mandat des Groupes de travail et les objectifs et fonctions de la Commission elle-même.

5. La session a été officiellement ouverte par M. Pedro Ojeda Paullada, Secrétaire des pêches du Mexique et Président de la COPACO, qui a souligné qu'elle revêtait une importance particulière puisqu'elle réunissait à la fois des pays dont les pêches sont bien développées et des pays soucieux de mieux utiliser leurs ressources halieutiques. A ce propos, il s'est félicité des progrès accomplis par la Commission en ce qui concerne le renforcement de la coopération entre les pays membres et la détermination des initiatives à prendre en priorité au niveau régional pour assurer une utilisation et une conservation optimales des ressources biologiques marines des Caraïbes.

6. Monsieur Ojeda Paullada a fait état de la première Consultation sur l'industrie de la pêche organisée par la FAO/ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) à Gdansk (Pologne) en juin 1987, ainsi que des recommandations formulées à cette Consultation, et il a fait ressortir que la présente sixième session de la COPACO était la première tribune régionale à même d'examiner ces recommandations.

7. Monsieur Ojeda Paullada a souligné la nécessité de développer à la fois la pêche artisanale et la pêche industrielle, et de mettre l'expérience du Mexique en commun avec celle d'autres pays de la région. Il a passé en revue les points de l'ordre du jour en insistant plus particulièrement sur la nécessité de maintenir et renforcer la coopération entre les organismes régionaux des pêches de la FAO et d'autres organisations régionales s'occupant de pêche, telles que l'Organisation latino-américaine pour le développement des pêches (OLDEPESCA).

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

8. La Commission a adopté l'ordre du jour reproduit à l'annexe B. La liste des documents présentés à la session figure à l'annexe C.

#### ACTIVITES AU COURS DE L'INTERSESSION ET SUITE DONNEE AUX RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIEME SESSION

9. Le Secrétariat a passé en revue les activités entreprises par la FAO au cours de l'intersession en réponse aux décisions et recommandations de la cinquième session, qui étaient décrites dans les documents WECAFC/87/2 et WECAFC/87/Inf.8.

10. Les résultats et recommandations des réunions techniques de l'intersession qui ne faisaient pas l'objet d'autres points de l'ordre du jour ont été présentés par les secrétaires techniques et par des experts de la région ayant participé à ces réunions. Les rapports des réunions ci-après ont été examinés par la Commission: (a) quatrième réunion du Groupe de travail COPACO sur les statistiques des pêches (WECAFC/87/Inf.4); (b) Consultation d'experts sur l'utilisation des microordinateurs pour le traitement des données statistiques et biologiques sur les pêches (WECAFC/87/Inf.6); (c) cinquième session du Groupe de travail COPACO sur l'évaluation des ressources halieutiques marines (WECAFC/87/Inf.3); (d) Atelier sur la modélisation biologique et économique des ressources de crevettes du plateau des Guyanes-Brézil (WECAFC/87/Inf.5); (e) aspects socio-économiques de l'exploitation des crevettes dans la région de la COPACO (WECAFC/87/Inf.10).

11. La Commission a exprimé sa satisfaction du travail accompli par le Secrétariat et par ses propres organes subsidiaires au cours de l'intersession, et elle a fait siennes les recommandations de ses deux Groupes de travail, sous réserve de l'amendement à l'alinéa (j) du paragraphe 45 du Groupe de travail sur l'évaluation des ressources marines. La Commission a également approuvé les recommandations des autres réunions techniques mentionnées au paragraphe 10. Elle a fait ressortir la priorité à accorder aux études sur les aspects socio-économiques de l'exploitation de la crevette.

12. Elle a néanmoins noté qu'étant donné le grand nombre de recommandations et les difficultés financières actuelles au niveau national et international, il conviendrait de fixer quelques priorités.

13. Examinant les recommandations du Groupe de travail sur l'évaluation des ressources halieutiques marines (WECAFC/87/Inf.3), la Commission est généralement convenue que beaucoup d'entre elles avaient trait à des questions relevant directement du pays concerné ou de deux ou plusieurs pays voisins, et qu'il n'y avait donc pas lieu de leur donner une priorité élevée à l'échelle régionale. La délégation du Guyana, appuyée par la délégation de la Trinité-et-Tobago, a souligné l'importance que revêtent pour son pays les activités actuellement menées en coopération et la proposition de projet intéressant les pêcheries de crevettes du plateau des Guyanes-Brésil, et elle a informé la Commission qu'un autre pays membre de la COPACO se joindra à cet effort en commun.

14. Pour ce qui concerne les statistiques des pêches, la délégation du Mexique s'est déclarée intéressée par la constitution d'une base de données sur les pêches en vue de répondre aux besoins de statistiques de la région de la COPACO. Elle a aussi exprimé un intérêt particulier pour les initiatives qui seront prises en application des recommandations du rapport FAO sur les aspects socio-économiques de l'exploitation des crevettes dans la région de la COPACO (WECAFC/87/Inf.10).

15. Plusieurs délégations ont reconnu qu'un nombre croissant d'experts de la région participent aux activités de la COPACO et il a été recommandé que l'on continue à mettre à profit les compétences locales pour les activités futures de la FAO dans la région.

16. La délégation de la France a informé la Commission que son pays a offert d'accueillir l'année prochaine en Guyane française une réunion faisant suite à l'Atelier sur la modélisation biologique et économique des ressources de crevettes du plateau des Guyanes-Brésil tenu à Miami en 1986. Elle s'est aussi déclarée très intéressée par la possibilité d'adopter des chaluts plus sélectifs pour les crevettes (voir doc. WECAFC/87/Inf.9) en vue d'éviter le gaspillage de captures accessoires. A ce propos, le Secrétariat a proposé la préparation à l'intention des vulgarisateurs et aux fins de distribution aux pêcheurs, d'un document sans caractère technique, en vue de promouvoir une meilleure utilisation des captures accessoires dans le secteur industriel.

17. En ce qui concerne les échanges de données et d'informations entre les pays de la région, la délégation du Mexique a présenté les deuxième et troisième numéros du volume 1 d'INFOPALC (Información Pesquera para América Latina y el Caribe), où sont publiés des références bibliographiques et des résumés de communications intéressantes la science halieutique dans la région. Pour ce qui est de la collecte et de la normalisation des données statistiques, la délégation du Nicaragua a demandé au Secrétariat de préparer un document facile à comprendre par les personnes engagées dans ce genre d'activité.

18. La délégation de la France a demandé que les fiches FAO d'identification des espèces de l'Atlantique Centre-Ouest soient également rendues disponibles en français. Le Secrétariat a expliqué que l'on n'a pas encore trouvé de source extérieure de financement pour la publication dans d'autres langues.

19. La délégation des Etats-Unis d'Amérique a informé la Commission que, dans le cadre des activités intersessionnelles du Groupe de travail COPACO sur l'évaluation des ressources halieutiques marines, 40 à 50 cartes bathymétriques détaillées ont été envoyées au membre du Groupe de travail se trouvant à la Jamaïque qui a été chargé de les distribuer aux correspondants nationaux des pays membres. Le Groupe de travail se propose de faire achever ces cartes dans les pays, en vue d'y faire apparaître la répartition des mangroves et autres habitats critiques existant dans la région.

ZONES NATURELLES D'AMENAGEMENT DES PECHERIES ET DELIMITATION DES STOCKS DANS LA REGION DE LA COPACO

20. La Commission a examiné ce point en se fondant sur le document WECAFC/87/3 intitulé "Classification zoogéographique des pêcheries: aires d'aménagement et délimitation des stocks dans la région de la COPACO", qui avait été préparé en réponse à une demande formulée à sa cinquième session.

21. Le document proposait quelques modes de classification possibles des ressources halieutiques sur la base d'observations zoogéographiques, en vue de rationaliser les échanges de vues sur leur aménagement, leur conservation et leur exploitation.

22. Les catégories zoogéographiques ci-après ont été examinées:

- (a) aire occupée par un stock unitaire. Ce concept a été utilisé par la Consultation d'experts sur les ressources halieutiques partagées des Petites Antilles, qui a classé les stocks sur la base de leur répartition géographique et de leurs cycles biologiques;
- (b) aires occupées par une communauté de poissons homogène ou biocénose. On considère généralement que ce descripteur a une valeur scientifique plutôt qu'administrative, mais il présente de l'utilité pour l'aménagement des pêcheries plurispécifiques;
- (c) régions fauniques, qui peuvent être définies comme des zones où coexistent des communautés de poissons présentant des caractéristiques analogues. Il s'agit donc de zones géographiques plus étendues qu'en (b) ci-dessus. Ce concept est très proche de celui d'"aires naturelles d'aménagement" mais, à la différence de ce dernier, il ne prend pas en considération les aspects socio-économiques et politiques;
- (d) aires d'habitat critique: il s'agit en général d'aires relativement limitées, habituellement situées dans une zone économique exclusive, où vivent une faune et une flore particulières et où certaines espèces commercialement importantes passent au moins une partie de leur vie. Ces habitats sont particulièrement vulnérables aux interventions humaines.

23. La Commission a félicité le Secrétariat d'avoir tenté de préciser plusieurs des concepts utilisés, mais elle a estimé qu'avant de s'accorder sur l'uniformation des approches proposées, il faudrait consolider et si possible améliorer les bases théoriques et scientifiques du document présenté. On a reconnu que la tâche sera difficile, étant donné la nécessité de prendre en considération une combinaison de facteurs biologiques, écologiques, géographiques, sociaux, économiques et politiques.

24. La Commission a fait observer qu'il faudra en premier lieu se mettre d'accord sur les descripteurs à utiliser. Si la terminologie juridique applicable aux stocks situés dans les ZEE des deux Etats ou plus, ou chevauchant la frontière entre une ZEE et une zone adjacente de la haute mer, est définie dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, ses incidences pratiques et techniques pour la région de la COPACO demandent à être précisées. On a noté que, dans la région de la COPACO, l'application de critères zoogéographiques peut être source de difficultés. Par ailleurs, dans les cas où les pêcheries de pays côtiers avoisinants n'ont pas atteint

le même niveau de développement, il est possible que ces pays aient des priorités et intérêts différents en ce qui concerne l'aménagement de certains stocks.

25. On a également souligné la nécessité d'examiner individuellement pour chaque ressource l'importance à accorder aux critères de répartition géographique. De nouvelles recherches scientifiques devront être entreprises, par exemple sur les larves de langoustes qui peuvent être transportées par les courants à travers toutes les eaux de la région. Pour améliorer qualitativement et quantitativement les données disponibles, il a également été suggéré de mettre à jour les fiches d'identification des espèces commercialement importantes pour la région.

26. Quelques délégations ont souligné que les études scientifiques nécessaires pour perfectionner et appliquer ces importants schémas théoriques ne devraient pas être entreprises au détriment des recherches nationales axées sur des questions d'un intérêt plus immédiat.

27. De manière plus générale, toutes les délégations sont convenues qu'il importe de garder toujours présents à l'esprit les principes fondamentaux énoncés dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer qui reconnaît les droits souverains des Etats côtiers sur les ressources situées à l'intérieur de leurs ZEE. En ce qui concerne les ressources exploitées par deux ou plusieurs pays, on a fait référence au paragraphe pertinent de l'article 63 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer dont le texte est le suivant:

"Lorsqu'un même stock de poissons ou des stocks d'espèces associées se trouvent dans les zones économiques exclusives de plusieurs Etats côtiers, ces Etats s'efforcent, directement ou par l'intermédiaire des organisations sous-régionales ou régionales appropriées, de s'entendre sur les mesures nécessaires pour coordonner et assurer la conservation et le développement de ces stocks, sans préjudice des autres dispositions de la présente partie."

28. La Commission est convenue qu'il faudrait éviter toute décision hâtive sur des aspects aussi importants et que la question devrait être renvoyée à la sixième session du Groupe de travail sur l'évaluation des ressources halieutiques marines, qui devrait suggérer le mandat à confier à un groupe d'experts chargé de poursuivre l'examen des problèmes inscrits au point 4 du présent ordre du jour. Le Groupe de travail ferait ensuite rapport à la septième session de la Commission.

#### SOUTIEN INSTITUTIONNEL ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE DANS LA REGION

##### A. Structures institutionnelles pour le développement des pêches

29. Le Secrétariat a présenté le document WECAFC/87/4 et il a fait ressortir que les gouvernements ont un rôle important à jouer dans la planification, l'aménagement et le développement des pêches, en raison du caractère spécial de la pêche en tant qu'activité productive. Il faut donc que les administrations des pêches aient une structure adéquate et soient dotées de certains pouvoirs pour être à même d'assurer la conservation des ressources et de promouvoir le développement.

30. La Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches a été d'avis que le renforcement et la rénovation des administrations des pêches sont d'une importance capitale. Elle a estimé qu'en l'absence d'améliorations dans ce domaine, les gouvernements ne pourraient s'acquitter pleinement de leur tâche qui est de promouvoir la meilleure utilisation économique et sociale possible de leurs ressources halieutiques.

31. On a souligné la nécessité d'adopter une optique multidisciplinaire pour l'administration du secteur de la pêche. Cette notion doit se retrouver à deux niveaux, c'est-à-dire qu'il y a lieu de créer à la fois des structures d'appui technique et des structures de développement. En ce qui concerne l'appui technique, les structures administratives chargées de l'économie et de la planification des pêches se sont révélées insuffisantes et le bilan a été jugé déficitaire en ce qui concerne les ressources humaines et les techniques d'analyse.

32. La Commission a félicité le Secrétariat du document préparé qui présentait une analyse complète de la question à l'examen. Au cours des échanges de vues, quelques délégations ont fourni des informations plus récentes sur les structures de leurs administrations des pêches.

33. La Commission est convenue que les gouvernements ont un rôle important à jouer dans la planification et la gestion du développement des pêches. A ce propos, il a été suggéré que certains gouvernements pourraient juger nécessaire d'analyser leurs structures administratives de la pêche dans le but de les adapter à leurs exigences et possibilités actuelles.

34. La Commission a reconnu que les administrations des pêches doivent adopter une approche pluridisciplinaire dans l'exercice de leurs fonctions. Certaines délégations ont indiqué qu'il en est déjà ainsi dans leur pays et que ce mode d'action donne de bons résultats.

35. Le rôle de l'économie et de la planification des pêches a été évoqué par la plupart des délégations. On a estimé que dans la plupart des administrations des pêches, l'exécution des tâches correspondantes n'atteignait pas le niveau requis. Dans d'autres cas, les programmes en faveur des pêches, lorsqu'il en existe, ne sont pas intégrés dans les plans nationaux de développement. La délégation de Cuba a offert de faire profiter de son expérience en matière de politique de pêche et de planification, et elle a suggéré que la FAO pourrait aider à organiser une réunion sur cette question. La plupart des délégations ont recommandé que la Commission se penche sur la question de l'économie et de la planification des pêches et elles ont réexprimé le désir qu'un Groupe de travail COPACO soit créé pour s'en occuper.

36. La délégation de la France a renseigné la Commission sur l'approche pluridisciplinaire qui est faite pour l'étude des pêcheries des départements français d'Amérique (Martinique, Guadeloupe, Guyane française), grâce à la création du "Pôle de Recherche océanographique et halieutique Caraïbe", qui regroupe 3 organismes de recherche (IFREMER<sup>1/</sup>, ORSTOM<sup>2/</sup>, et Université Antilles - Guyane). Elle a également fait état du paragraphe 2 du document WECAFC/87/4 où il est

---

1/ IFREMER: Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

2/ ORSTOM: Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération

indiqué que plusieurs pays membres de la COPACO débarquent directement leurs captures à la Martinique, ce qui entraîne des difficultés pour les producteurs locaux.

37. Le représentant de la CEE a mis en doute la déclaration selon laquelle les marchés des pays développés sont pratiquement fermés aux produits de la pêche des pays en développement. Il a ajouté que les produits de la pêche des pays en développement qui sont parties à la Convention de Lomé entre la Communauté et les Etats de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique sont admis en franchise sur le marché de la CEE. Il n'y a donc aucun obstacle à ce que, par exemple, les îles voisines exportent leur poisson vers la Martinique. Il a également informé la Commission que, pour bien montrer sa volonté d'encourager l'amélioration des compétences en matière d'aménagement des pêches, la Communauté a inclus des dispositions relatives à la formation du personnel dans ses accords de pêche bilatéraux avec des pays en développement.

38. Plusieurs délégations ont déclaré que les structures administratives de la pêche relèvent de la compétence nationale.

#### B. Structures administratives pour le développement de la pêche artisanale

39. Pour encadrer le débat, le Secrétariat a présenté un organigramme conçu à la lumière de l'expérience acquise par la FAO, qui prévoit trois services de base: service de la technologie de la pêche, service de vulgarisation halieutique et centre communautaire de pêche.

40. Plusieurs délégations ont évoqué les succès et les échecs de l'action entreprise par leur pays pour promouvoir le développement de la pêche artisanale. Certains échecs ont été expliqués par l'absence de coordination des plans de développement. On a mentionné un cas où une infrastructure coûteuse a été construite sans tenir compte du marché ni des ressources de poisson disponibles. On a reconnu que les services de base décrits dans le document répondent aux principales exigences du développement de la pêche artisanale. De fait, quelques pays ont déjà mis en place des services de vulgarisation et de technologie de la pêche. Le soutien apporté dans ce domaine par les projets du Programme de coopération technique (PCT) a été particulièrement apprécié et devrait être maintenu.

#### C. Impératifs techniques et stratégies du développement de la pêche artisanale

41. Le Secrétariat a présenté le document WECAFC/87/5 examinant les techniques et stratégies nécessaires pour développer la pêche artisanale dans la région de la COPACO. La première partie de ce document était consacrée à la technologie de la pêche. Après une brève description des techniques existantes, elle analysait les problèmes de développement et les diverses exigences à satisfaire pour l'établissement de stratégies visant à moderniser la technologie de la pêche. La deuxième partie avait trait à l'utilisation et à la commercialisation des produits de la pêche artisanale. Elle présentait en outre une description de la situation actuelle, accompagnée d'observations sur les difficultés à résoudre et sur les perspectives de développement. L'attention de la Commission a été attirée sur les stratégies et les initiatives qui permettraient de surmonter les problèmes de commercialisation sur le marché intérieur et d'assurer une utilisation efficace des produits de la pêche.

42. Au cours des échanges de vues qui ont suivi, la délégation de la France a fait observer que les statistiques présentées dans le document auraient été plus complètes si elles avaient compris des données relatives à la Martinique,

à la Guadeloupe et à la Guyane française où toutes les activités de pêche sont de type artisanal. Elle a ensuite exposé en détail les enseignements dégagés au cours des dix dernières années de l'exécution d'un programme de développement de la pêche artisanale. Les caractéristiques fondamentales du secteur de la pêche artisanale au Belize, au Guyana, au Mexique, au Nicaragua, à Sainte-Lucie et à la Trinité-et-Tobago ont été décrites par les délégations de ces pays.

43. La délégation du Belize a noté que dans certaines parties de la région, les coopératives de pêche font partie intégrante de l'industrie de la pêche et qu'elles ont eu une influence considérable sur les techniques utilisées par les pêcheurs.

44. Suite à une proposition de la délégation de la Trinité-et-Tobago, la Commission a recommandé que la FAO entreprenne des études rétrospectives de projets de développement de la pêche artisanale exécutés dans un certain nombre de pays, en vue de déterminer les raisons de leur succès ou de leur échec. Les résultats de ces études pourraient ensuite servir de guide pour l'élaboration de projets de développement.

45. La Commission a fait sienne la proposition de la délégation du Mexique au sujet du développement des pêches et elle a formulé les recommandations suivantes:

- (a) le développement des pêches, aussi bien artisanales qu'industrielles, devrait être fondé sur une approche intégrée tenant compte des informations disponibles sur les populations de poissons, des aspects socio-économiques et des structures institutionnelles/administratives du secteur de la pêche;
- (b) la FAO, l'ONUDI et d'autres organisations internationales devraient continuer à coordonner leurs efforts en vue d'améliorer et diffuser des connaissances théoriques et pratiques sur les méthodes de transformation du poisson et sur l'équipement nécessaire à cet effet, ainsi qu'en vue d'assurer le transfert de techniques adaptées à la situation actuelle dans les pays en développement. Ces organisations devraient également aider à améliorer l'utilisation des ressources halieutiques et à accroître la consommation de poisson.
- (c) Il faudrait prendre contact avec des organisations internationales/organismes de financement en vue d'obtenir une aide financière, et la FAO devrait continuer à fournir une assistance technique au titre du PCT et dans un esprit de CTPD<sup>1/</sup> dans le but d'appuyer les activités des pays de la région dans le domaine des pêches.

#### EXAMEN DU RAPPORT DE LA TROISIEME SESSION DU COMITE DES PETITES ANTILLES

46. Le Président du Comité pour le développement et l'aménagement des pêches dans les Petites Antilles, M. D. Héry, Directeur régional des affaires maritimes pour la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane, a présenté le rapport de la troisième session du Comité, tenue à la Martinique du 21 au 23 juillet 1987 (document WECAFC/87/6).

47. Monsieur Héry a indiqué que le Comité s'était déclaré satisfait des activités du Secrétariat durant l'intersession et il a donné des précisions sur les questions ci-après examinées en cours de session. En ce qui concerne la répartition des stocks de poissons dont le cycle biologique se déroule en totalité ou

---

<sup>1/</sup> Coopération technique entre pays en développement



en partie dans les zones économiques exclusives (ZEE) des pays des Petites Antilles, quatre catégories de stocks différentes ont été distinguées par la consultation spéciale sur les stocks partagés tenue à Porto Rico en septembre 1986, selon que ceux-ci se trouvent entièrement dans une unique ZEE ou qu'ils ont une aire de répartition progressivement plus étendue. Pour donner un prolongement aux activités intersessionnelles dans ce domaine et dans des domaines connexes, le Comité a appuyé dans son rapport la suggestion tendant à organiser une nouvelle consultation d'experts chargée de définir des mesures d'aménagement pour la sous-région des Petites Antilles. A ce propos, le Comité a souligné qu'il importe d'échanger des informations en permanence, en particulier sur les mesures de réglementation adoptées, par l'intermédiaire du Secrétaire et des correspondants nationaux de la COPACO.

48. Pour ce qui est des statistiques des pêches, le Comité a recommandé qu'une réunion ad hoc de quelques experts de la région des Petites Antilles soit organisée en vue d'examiner les mesures à adopter pour la collecte des données nationales et la présentation des statistiques au niveau sous-régional.

49. La nécessité de faire prévaloir le point de vue des pêcheurs dans la sous-région des Petites Antilles a été soulignée et des suggestions ont été formulées en vue de célébrer chaque année une "Journée du pêcheur". Il a été suggéré que le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes pourrait coordonner une telle initiative. A cet égard, le Comité a également noté que des contacts officiels devraient être pris avec les associations nationales de pêcheurs par l'intermédiaire des services gouvernementaux concernés.

50. Etant donné l'importance que revêt le développement de l'aquaculture, dans la sous-région, le Comité a recommandé que cette question fasse l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour de sa prochaine session. Il a également noté que le Secrétariat a l'intention d'assurer, chaque fois que possible, que les consultants et experts FAO envoyés dans la sous-région se rendent également dans les îles françaises, en vue de mieux coordonner et intégrer les activités à l'échelle sous-régionale.

51. La Commission a été informée que la préparation d'un plan d'aménagement pour les ressources partagées de la sous-région des Petites Antilles a été recommandée. Elle a appuyé cette recommandation lorsqu'elle a adopté le rapport du Comité des Petites Antilles. Elle a noté que Saint-Vincent-et-Grenadines a été élu Président et la France Vice-Président du Comité, et que Saint-Vincent-et-Grenadines a offert d'accueillir la prochaine session du Comité.

#### EXAMEN DES OBJECTIFS ET DU MANDAT DES GROUPES DE TRAVAIL DE LA COPACO

52. La Commission a été informée qu'à leurs récentes sessions respectives, le Groupe de travail sur l'évaluation des ressources halieutiques marines et le Groupe de travail sur les statistiques des pêches ont tous deux proposé de réviser leur mandat compte tenu du travail accompli et des nouveaux avis techniques escomptés en priorité par les pays membres.

53. La Commission a approuvé les modifications proposées par le Groupe de travail sur l'évaluation des ressources halieutiques marines, avec quelques amendements. Le nouveau mandat du Groupe est reproduit à l'annexe D.

54. On a rappelé qu'à sa cinquième session, la Commission avait examiné la possibilité de créer un troisième Groupe de travail chargé des questions

de planification et d'économie des pêches. Elle avait suggéré alors que le Secrétariat étudie la possibilité de tenir alternativement des réunions du Groupe de travail sur les statistiques des pêches et du nouveau groupe proposé sur la planification et l'économie des pêches.

55. Le Secrétariat a expliqué que la convocation des groupes de travail tous les quatre ans affaiblirait sérieusement le rôle de l'un et de l'autre et ne permettrait pas de répondre convenablement aux besoins de la région. Il a informé la Commission que, pour des raisons financières, il n'était pas possible pour le moment de desservir régulièrement trois Groupes de travail et assurer leur fonctionnement courant.

56. De nombreuses délégations ont estimé que l'économie et la planification des pêches sont une question absolument prioritaire pour les pays de la région de la COPACO. En conséquence, la Commission a décidé avec regret de supprimer le Groupe de travail sur les statistiques des pêches et de créer un Groupe de travail sur la planification et l'économie des pêches. Le mandat de ce dernier est reproduit à l'annexe E.

57. Il a été entendu que les données statistiques nécessaires aux deux Groupes de travail leur seraient à l'avenir directement fournies par le Secrétariat qui tiendra compte des recommandations de la quatrième session du Groupe de travail sur les statistiques des pêches.

#### AUTRES QUESTIONS

58. La Commission a été informée que le Comité des pêches à sa dix-septième session (Rome, 18-22 mai 1987) a passé en revue les activités de tous les organismes régionaux des pêches de la FAO. Au terme d'un débat approfondi, le Comité a demandé que ce point soit inscrit à nouveau à l'ordre du jour de sa dix-huitième session et qu'un document présentant une analyse détaillée et fonctionnelle des domaines d'activité, des objectifs et des réalisations des différents organes soit préparé par le Secrétariat. Le Comité a également suggéré que tous les organismes régionaux des pêches de la FAO et/ou leurs organes subsidiaires entreprennent une évaluation approfondie de leurs propres activités au cours de l'intersession. Cette suggestion a été approuvée par le Conseil de la FAO à sa quatre-vingt-onzième session (Rome, 15-26 juin 1987).

59. Comme il était trop tard pour mettre au point un document sur cette question particulièrement destiné à la présente session de la COPACO, le Secrétariat a soumis à la Commission le document de base préparé pour le Comité des pêches, qui donnait les informations suivantes sur tous les organismes régionaux des pêches de la FAO: cadre juridique, participation des pays membres et organisations internationales, zones de compétence géographiques, fonctions d'aménagement, portée des recommandations formulées, fonctionnement des organes subsidiaires, organisation de réunions, soutien administratif et technique, et coopération avec les organisations internationales s'occupant de pêche. On a unanimement reconnu que la COPACO devrait développer ses activités sur la base des principes énoncés dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et dans la Stratégie adoptée par la Conférence mondiale de la FAO sur les pêches pour ce qui concerne (i) les droits souverains des Etats côtiers sur les ressources de leurs ZEE et (ii) la coopération internationale nécessaire pour l'aménagement et le développement des pêches artisanales et industrielles.

60. La Commission a estimé que ses propres bases juridiques et sa zone de compétence géographique étaient satisfaisantes et ne devraient pas être modifiées.

61. Pour ce qui concerne la composition de la Commission, la coopération de tous les pays susceptibles de contribuer au développement des pêches dans la région est accueillie avec satisfaction. On a également souligné que la composition des organes subsidiaires sous-régionaux devrait rester conforme aux principes du nouveau droit de la mer. Notant avec une certaine préoccupation que quelques pays membres n'ont pas été représentés à ses réunions depuis plusieurs sessions et ne participent pas aux activités des Groupes de travail, la Commission a demandé au Secrétariat de prendre contact avec eux pour leur demander s'ils souhaitent rester membres de la COPACO.

62. Examinant les activités de ses organes subsidiaires et plus particulièrement de ses Groupes de travail, la Commission s'est félicitée des présentes contributions spontanément offertes par des experts scientifiques locaux et elle a souhaité que cette tendance se maintienne et se développe. Elle a également recommandé que le Secrétariat mette pleinement à profit les services des experts qualifiés de la région.

63. Pour ce qui est des sessions ordinaires de la Commission elle-même, on a estimé que les questions à inscrire à l'ordre du jour doivent être sélectionnées avec un soin particulier. D'une part, l'étendue de la région de la COPACO, l'hétérogénéité de ses ressources halieutiques et le niveau de développement différent de ses pays membres rendent difficile l'identification de questions intéressant la totalité des membres. De l'autre, il est indispensable de se concentrer sur des questions pratiques et réellement importantes, et d'éviter les sujets théoriques ou trop généraux. Pour compléter ces travaux, il y a lieu d'encourager des réunions d'experts sous-régionales comme celle actuellement organisée pour la sous-région des Guyanes-Brésil. Ces réunions sous-régionales ad hoc organisées avec un financement local pourraient faire rapport à la Commission par l'intermédiaire des Groupes de travail appropriés. C'est là la manière de procéder du Conseil général des pêches pour la Méditerranée et elle a été mentionnée à titre d'exemple utile.

64. On a reconnu que l'envoi de délégations nationales aux sessions de la Commission et de son Comité pose aux pays en développement de graves problèmes financiers qui sont quelquefois très difficiles à résoudre. On a donc souligné la nécessité de trouver un appui financier international pour faciliter leur participation.

65. La Commission a noté qu'en l'absence de projet régional financé par des sources extra-budgétaires, la décentralisation des activités du Secrétariat actuellement basé à Rome serait d'une efficacité douteuse. Elle a vivement recommandé que l'on continue d'explorer avec des donateurs potentiels tous les moyens qui permettraient de mobiliser le financement nécessaire pour un tel projet ou unité de soutien technique. Il ne faudrait pas négliger non plus la possibilité de combiner plusieurs contributions en nature et apports monétaires provenant de diverses sources.

66. Les participants ont unanimement reconnu que la COPACO doit continuer à coopérer avec d'autres organisations internationales s'occupant de pêche.

67. Le représentant de l'Association de la Commission océanographique intergouvernementale pour les Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE) a rendu

compte des activités menées par la COI dans la région, en particulier dans le cadre du programme "Océanographie et ressources vivantes" (OSLR) et du projet international sur le recrutement (IREP). Il a mentionné l'Atelier international sur les processus de recrutement dans les communautés côtières démersales des zones tropicales, tenu à Ciudad del Carmen, Campeche (Mexique), en avril 1986, et la première réunion du Groupe d'experts OSLR-IOCARIBE-TRODERP (Projet sur le recrutement dans les communautés démersales tropicales) tenue à Cartagène (Colombie) en mai 1987, lors de laquelle il a été décidé d'entreprendre les trois sous-projets en faveur de la région de l'IOCARIBE qui intéressent, respectivement, le recrutement dans les communautés de poissons des estuaires et des deltas (FEDERP), le recrutement dans les communautés de crevettes pénéidées (PREP) et le recrutement dans les communautés démersales des récifs coraliens (CORDERP).

68. Il a également rendu compte des résultats de la deuxième session du Groupe consultatif d'experts (OSLR) de la COI/FAO, tenue à Rome en juin 1987, qui a recommandé d'entreprendre d'urgence les projets précités en faveur de la région de l'IOCARIBE.

69. Enfin, s'exprimant au nom du Secrétaire général de la COI, il a indiqué que la COI et l'IOCARIBE souhaitent collaborer plus étroitement avec la FAO et la COPACO, notamment en unissant les efforts du projet TRODERP à ceux du programme OSLR, et en participant activement aux activités du Groupe de travail sur l'évaluation des ressources halieutiques marines. Il a fait savoir qu'il communiquerait au Secrétariat les noms des laboratoires et experts susceptibles de prendre part aux activités du TRODERP dans la région. La Commission s'est félicitée de cette proposition tendant à faciliter la coordination des activités de ces deux organisations internationales et elle a indiqué qu'elle inviterait IOCARIBE à participer à la prochaine session du Groupe de travail.

70. Le représentant de la CEE a répété les observations formulées à la cinquième session de la Commission en ce qui concerne la compétence de la Communauté en matière d'aménagement des pêches. Il a fait savoir que la CEE est satisfaite des méthodes de travail adoptées aux sessions de la COPACO au cours desquelles le représentant de la CEE a été en mesure de participer pleinement aux débats et il a été convenablement rendu compte de leurs interventions dans les rapports. Le représentant de la CEE a exprimé le ferme espoir que, dans l'attente d'une solution plus générale à la question du statut de la CEE, la COPACO conserverait les mêmes méthodes de travail.

71. L'observateur représentant à la fois le SELA et l'OLDEPESCA a indiqué que la Conférence des ministres de l'OLDEPESCA a exprimé le désir de coopérer avec les organisations internationales qui appuient le développement des pêches dans la région. Il a mentionné à ce propos: (i) les activités menées conjointement par la FAO et l'OLDEPESCA en Amérique centrale et à Panama par l'intermédiaire d'un Groupe de travail sur l'évaluation des ressources halieutiques; (ii) les dispositions actuellement prises pour intégrer INFOPECA<sup>1/</sup> dans l'OLDEPESCA en vue d'assurer la durabilité de cette importante source d'informations commerciales; et (iii) la coordination des activités intéressant l'aquaculture pour éviter les doubles emplois. Il a exprimé l'espoir qu'il serait également possible de coordonner les activités entreprises dans les domaines de la formation, des statistiques et de la planification.

72. L'observateur du SELA/OLDEPESCA a également exprimé sa satisfaction de la coopération entre la FAO et l'OLDEPESCA pour l'identification de projets à soumettre au PNUD, concernant en particulier l'aquaculture et la planification du développement des pêches.

---

<sup>1/</sup> Organisation latino-américaine de développement des pêches

73. Il s'est par ailleurs félicité de ce que la CEE ait décidé de coopérer avec l'OLDEPESCA pour exécuter en Amérique centrale et à Panama des projets intéressant l'aquaculture, l'utilisation des captures accessoires, l'évaluation des ressources et la pêche artisanale. A cet effet, un secrétariat technique sera établi prochainement à Panama. L'observateur du SELA/OLDEPESCA a exprimé l'espoir que cette coopération pourrait être élargie dans un proche avenir à d'autres zones des Caraïbes.

74. Pour conclure, il a réaffirmé que le SELA et l'OLDEPESCA souhaitent poursuivre et développer les activités entreprises conjointement avec d'autres organismes internationaux tels que la FAO et la COPACO au profit des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, en vue de mettre pleinement en application les principes énoncés dans la stratégie adoptée par la Conférence mondiale sur les pêches.

#### ELECTION DU BUREAU

75. La Commission a élu le Bureau ci-après pour la prochaine période d'intersession: Président: Panama, Vice-Présidents: Venezuela, Mexique et Guyana. La désignation du Bureau a été accueillie par des applaudissements.

#### DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

76. La Commission a accepté l'invitation du Gouvernement de Panama qui a offert d'accueillir la septième session. Conformément au Règlement intérieur, la date et le lieu de la session seront fixés par le Directeur général en accord avec le Président et les autorités compétentes du gouvernement hôte.

#### ADOPTION DU RAPPORT

77. Ce rapport a été adopté par la Commission le 31 juillet 1987.

#### CLOTURE DE LA REUNION

78. Monsieur A. Lindquist a exprimé sa gratitude au Secrétaire de la pêche, Lic. P. Ojeda Paullada, au Sous-Secrétaire à la pêche, Lic. F. Castro y Castro, au Président de la réunion, Lic. A. Lopez-Cruz, ainsi qu'aux participants et au personnel administratif pour leur appréciable coopération au cours de la réunion.

79. Lors de la clôture officielle le Sous-Secrétaire à la pêche a résumé les principales conclusions et recommandations de la réunion. Il a insisté sur le désir de son Gouvernement de continuer à collaborer avec la FAO et la COPACO pour les activités qui traitent du développement des pêches dans la région des Caraïbes.

ANNEXE A

Ordre du jour

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
3. Activités au cours de l'intersession et suite donnée aux recommandations de la cinquième session
4. Zones naturelles d'aménagement des pêcheries et délimitation des stocks dans la région de la COPACO
5. Soutien institutionnel et stratégies de développement de la pêche artisanale dans la région
  - (a) Structures institutionnelles pour le développement des pêches
  - (b) Structures administratives pour le développement de la pêche artisanale
  - (c) Impératifs techniques et stratégies du développement de la pêche artisanale
6. Examen du rapport de la troisième session du Comité des Petites Antilles
7. Examen des objectifs et du mandat des Groupes de travail de la COPACO
8. Autres questions
9. Election du Bureau
10. Date et lieu de la septième session
11. Adoption du rapport

ANNEXE B

Liste des participants

ANTIGUA-ET-BARBUDA

BAHAMAS

BARBADE

BELIZE

MYVETT, George  
Fisheries Officer  
Fisheries Management Unit  
Princess Margaret Drive  
Belize City

Tel.: 44552

BRESIL

BIATO Jr., Oswaldo  
Jefe Sesión Económica  
Embajada de Brasil  
Av. Virreyes 115, Lomas  
Mexico, D.F., Mexique

Tel.: 520.6480

COLOMBIE

COREE, REPUBLIQUE DE

CHO, Whan Bok  
First Secretary  
Embassy of the Republic  
of Korea  
Lope de Armendariz 110  
Lomas de Chapultepec  
11000 Mexico, D.F., Mexique

Tel.: 596.7200

CUBA

CARCEDO FERRER, Antonio  
Director  
Ministerio Industria Pesquera  
Barlovento, Santa Fe  
La Havane

Tel.: 22.7042  
Telex: 511444/511396

BLANCO, Wilfredo  
Subdirector Investigaciones  
Centro Investigación Pesquera  
1a. y 26 Miramar  
Ministerio Industria Pesquera  
Barlovento, la Havane

Tel.: 23.614

DOMINIQUE

ESPAGNE

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

EHRHARDT, Nelson M.  
Associate Professor  
Rosenstiel School of Marine and  
Atmospheric Science  
4600 Rickenbacker Causeway  
Miami, Flo. 33419

Tel.: (305) 361.4741  
Telex: 317454

GIBBONS-FLY, William  
Foreign Affairs Specialist  
National Marine Fisheries Service  
Office of International Affairs  
Washington, D.C. 20235

Tel.: (202) 673.5276

HICKS-GOMEZ, Edgardo  
Scientific Affairs Assistant  
US Embassy - Mexico  
Science Office  
Reforma 305  
06500 Mexico, D.F., Mexique

Tel.: 211.0042 Ext. 3798

JUHL, Rolf  
Fisheries Administrator  
NOAA/NMFS USA  
Pascagoula, MS 39567

Tel.: (601) 762.4591

NESS, Howard  
Fisheries Attaché for Latin America  
US Embassy - Mexico  
Reforma 305  
06500 Mexico, D.F., Mexique

Tel.: (905) 211.0042

FRANCE

HERY, Daniel  
Directeur régional des affaires  
maritimes Guadeloupe-Martinique-  
Guyane

Direction régionale des affaires  
maritimes

Boul. Chevalier Sainte-Marthe  
97200 Fort-de-France, Martinique

Tel.: 71.9005

DELBOIS, Olga  
Conseiller régional Martinique  
Président  
Commission pêche-agriculture  
Conseil régional Martinique  
Immeuble Clitandre  
97200 Fort-de-France, Martinique

Tel.: 73.0300

FERLIN, Philippe  
Délégué régional Antilles-Guyane  
IFREMER - Pôle Caraïbe  
Pointe-Fort  
97231 Le Robert, Martinique

Tel.: (596) 65.1154

Telex: 912488

FREON, Pierre  
Animateur scientifique du Pôle  
Caraïbe  
ORSTOM  
BP 81  
97201 Fort-de-France, Martinique

Tel.: 70.2872

Telex: 912024 MR

MARIN, Jean  
Chef du Laboratoire "Ressources  
halieutiques"  
IFREMER - Pôle Caraïbe  
Pointe-Fort  
97231 Le Robert, Martinique

Tel.: (596) 65.1154

Telex: 412488

GRENADE

GUATEMALA

GUINEE

GUYANA

CHARLES, Reuben  
Chief Fisheries Officer  
Fisheries Department  
Ministry of Agriculture  
Durban St. and Vlissengen Road  
Georgetown

Tel.: 02.64398/02.61833

HAITI

HONDURAS

JAMAÏQUE

HAUGHTON, Milton  
Acting Deputy Director of  
Fisheries  
Fisheries Division  
P.O. Box 470  
Kingston

Tel.: (809) 923.8811/12/13

JAPON

MEXIQUE

Secretaría de Pesca  
Av. Alvaro Obregón 269  
Mexico, D.F.

Tel.: 211.0063 Ext. 254/458

Telex: 1777483 - DEPEME

OJEDA PAULLADA, Pedro  
Secretario de Pesca

CASTRO Y CASTRO, Fernando  
Subsecretario de Pesca

LOPEZ CRUZ, Alonso  
Director General de Asuntos  
Pesqueros Internacionales

LIC. ARELLANO RESENDIZ, Leandro  
Director de Relaciones Económicas  
Multilaterales  
Secretaría de Relaciones Exteriores



POLANCO JAIME, Edith  
Director General de  
Administración de Pesquerías

BUSTAMANTE AHUMADA, Roberto  
Director General de  
Infraestructura Pesquera

CINTA GUZMAN, Ricardo  
Director General de Informática,  
Estadística y Documentación

LUNA CORONA, Damaso  
Director de Asuntos  
Multilaterales  
Dirección General de Asuntos  
Pesqueros Internacionales

ARREDONDO ALVAREZ, Adrian  
Director Investigación y  
Desarrollo Tecnológico  
Instituto Nacional de la Pesca

RODRIGUEZ DE LA CRUZ, Concepción  
Subdirectora de la Comisión  
Nacional Consultiva de Pesca

SILLER VAZQUEZ, Pedro  
Subdirector de Productividad  
Dirección General de Organización  
y Capacitación Pesquera

GONZALEZ GOMEZ, Victor Manuel  
Jefe del Departamento de Organismos  
y Reuniones Internacionales de  
Pesca  
Dirección General de Asuntos  
Pesqueros Internacionales

LIC. CASTELLANOS JUAREZ, Raymundo  
Jefe del Departamento de Asuntos  
Comerciales  
Dirección General de Relaciones  
Económicas Multilaterales  
Secretaría de Relaciones  
Exteriores

LIZARRAGA SAUCEDO, Margarita  
Consejero para Asuntos Pesqueros  
Representación Permanente de  
México ante la FAO  
Viale Pasteur 65, int. 8  
Roma, Italia

Tel.: 591.1604/5/6/7/8

CARRANZA FRASER, Jorge  
Asesor del Secretario de Pesca

NICARAGUA

MARTINEZ, Sergio  
Director  
Centro de Investigaciones  
Pesqueras  
Apdo. 2020  
Managua

Tel.: 66.1251  
Telex: 1309

PANAMA

LOPEZ, Dario  
Dirección General de Recursos  
Marinos  
Apt. 3318, Zona 4  
Panama

Tel.: 27.4691

PAYS BAS

DE WIT, Teodotus P.M.  
Agriculture Counsellor  
Netherlands Embassy  
Montes Urales  
Mexico, D.F., Mexique

Tel.: 540.7788

ROYAUME-UNI

SAINT-CHRISTOPHE-ET-NEVIS

SAINTE-LUCIE

WALTERS, Horace  
Chief Fisheries Officer  
Fisheries Management Unit  
Ministry of Agriculture, Lands,  
Fisheries and Cooperatives  
Castries

Tel.: (809) 45.23987

SAINT-VINCENT-ET-GRENADINES

SURINAME

TRINITE-ET-TOBAGO

FABRES, Boris  
Fisheries Officer  
(Population Dynamics)  
Fisheries Division  
Ministry of Food Production,  
Marine Exploitation, Forestry  
of the Environment  
St. Clair, Port-of-Spain

Tel.: 634.4392/634.4405

VENEZUELA

DAHER, Jorge  
Asesor Pesquero  
Dirección de Fronteras  
Ministerio de Relaciones Exteriores  
Torre Ministerio de Relaciones  
Exteriores, Piso 13  
Carmelitas  
Caracas

Tel.: 82.0332/82.8886  
Telex: 26585/26429/24104/24105

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE (CEE)

SPENCER, John  
Direction générale des pêches/  
Commission de la CEE  
200, rue de la Loi  
1049 Bruxelles, Belgique

Tel.: 235.6858

COMMISSION OCEANOGRAPHIQUE  
INTERGOUVERNEMENTALE (COI)

YANEZ-ARANCIBIA, Alejandro  
Investigador Titular y Profesor  
Instituto de Ciencias del Mar y  
Limnología (UNAM)  
Representante de la COI e  
IOCARIBE (Unesco)  
Apartado Postal 70-305  
04510 Mexico, D.F., Mexique

Tel.: 550.5215 Ext. 4855  
Telex: 1760155 CICME

BANQUE INTERAMERICAINE DE  
DEVELOPPEMENT (BID)

SCOPELLI, Alejandro  
Paseo de la Reforma 379, Piso 7  
Mexico, Mexique

Tel.: 514-68-17  
Telex: 533-57-09 Ext. 20-26

SYSTEME ECONOMIQUE LATINO-  
AMERICAIN (SELA) ET ORGANISATION  
LATINO-AMERICAINE DE DEVELOPPEMENT  
DE LA PECHE (OLDEPESCA)

BUSTAMANTE CUEVA, Alba  
Coordinador Técnico de OLDEPESCA  
Av. Aviación 2555-A  
San Borja, Lima  
Pérou

Tel.: 25.5516  
Telex: 25047 PE

FAO

Bureau régional pour l'Amérique  
latine et les Caraïbes (RLAC)

TAPIAS, C.  
Fonctionnaire régional des pêches  
Bureau régional de la FAO pour  
l'Amérique latine et les Caraïbes  
Casilla 10095  
Santiago, Chili

Tel.: 228.8056  
Telex: 340279 FAOCHI CK

Siège

Département des pêches de la FAO  
Via delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, Italie

Tel.: 57971  
Telex: 610181 FAO I

LINDQUIST, A.  
Sous-Directeur général, a.i.  
Département des pêches

CADDY, J.F.  
Fonctionnaire principal  
(ressources halieutiques)  
Service des ressources marines  
Division des ressources halieutiques et de l'environnement

FAGETTI, Elda  
Chargé de liaison (pêches)  
Unité des institutions internationales et de liaison  
Division des politiques et de la planification de la pêche

GUMY, A.  
Chargé de la planification des pêches  
Service de planification du développement  
Division des politiques et de la planification de la pêche

SAVINI, Michel  
Fonctionnaire principal chargé de liaison (pêches internationales)  
Unité des institutions internationales et de liaison  
Division des politiques et de la planification de la pêche

STAMATOPOULOS, C.  
Chargé des données sur les pêches  
Service de l'information, des données et des statistiques sur la pêche

#### SECRETARIAT

#### Gouvernement hôte - Personnel d'appui

ESTRADA, Martha  
FRAGOSO, Gabriela  
HYLDE, Maryse  
LEON, Ma. del Carmen  
OCAMPO, Veronica  
ORTIZ DE ARREDONDO, Leticia  
OLLIVIER, Lujza  
RAMIREZ, Graciela  
SILVETTI, Marie Jeanne  
URANGA, Elena Maria  
VINCENT, Adriana

#### Secrétaire de la COPACO

FAGETTI, Elda

#### Traducteurs

SCHENCK, Christiane  
FERNANDEZ, Jesus

#### Interprètes

BENATON, Ann  
BOTTON, Flora  
DUJARDIN, Jean Louis (Chef)  
HENCHOZ S., Annie  
KURIANSKY, Dina  
WOLF, Nelly

#### Assistance Administrative

OLD, Maria Guadalupe

#### Secrétaires

DEFENDI, A.M.  
MERCADO, E.

#### BUREAU DE LA SEPTIEME SESSION

Président: Panama

Vice-Présidents: Venezuela  
Mexique  
Guyana

ANNEXE C

Liste des documents

- WECAFC/87/1      Ordre du jour provisoire annoté et calendrier provisoire
- 2      Activités au cours de l'intersession et suite donnée aux recommandations de la cinquième session
- 3      Classification zoogéographique des pêcheries: Aires d'aménagement et d'élimination des stocks dans la région de la COPACO
- 4      Appui institutionnel et stratégie de développement de la pêche artisanale dans la région
- 5      Techniques et stratégies nécessaires pour développer la pêche artisanale dans la région de la COPACO
- 6      Rapport de la troisième session du Comité pour le développement et l'aménagement des pêches dans les Petites Antilles (Martinique, 21-23 juillet 1987)
- 7      Examen des objectifs et du mandat des Groupes de travail de la COPACO
- WECAFC/87/Inf.1   Liste des documents
- 2      Liste provisoire des délégués et observateurs
- 3      Rapport de la cinquième session du Groupe de travail sur l'évaluation des ressources halieutiques marines (Bermudes, 3-7 novembre 1986)
- 4      Rapport de la quatrième réunion du Groupe de travail de la COPACO sur les statistiques des pêches (Trinité-et-Tobago, 10-14 novembre 1986)
- 5      Projet de rapport de l'Atelier sur la modélisation biologique et économique des ressources de crevettes du plateau des Guyanes/Brésil (Miami, 26-28 juin 1986)
- 6      Rapport de la Consultation d'experts sur l'utilisation des micro-ordinateurs pour l'élaboration des données statistiques et biologiques des pêches (Trinité-et-Tobago, 17-21 novembre 1986)
- 7      Rapport de la cinquième session de la Commission des pêches pour l'Atlantique centre-ouest, FAO, Rapp. Pêches, 348 (1986)

- WECAFC/87/Inf.8 Activités de la FAO dans la région de la COPACO depuis 1985
- 9 Rapport succinct concernant la consultation d'experts sur la mise au point de chaluts sélectifs pour les crevettes (Mexique, novembre 1986)
  - 10 Rapport sur les aspects socio-économiques de l'exploitation des crevettes dans la région de la COPACO

ANNEXE D

Mandat du Groupe de travail sur l'évaluation  
des ressources halieutiques marines

Le Groupe de travail devrait:

- (a) examiner périodiquement l'importance quantitative et l'état d'exploitation des ressources marines de la zone de la COPACO et faire rapport à ce sujet;
- (b) estimer les effets que les modifications quantitatives et structurelles de l'exploitation par pêche sont susceptibles d'avoir sur les diverses ressources marines et sur leur productivité, et faire rapport à ce sujet;
- (c) notifier les besoins de données biologiques, écologiques et statistiques pour l'évaluation des pêcheries et adresser à la Commission et aux gouvernements des recommandations à ce sujet;
- (d) indiquer les analyses de données biologiques, écologiques et statistiques et autres études à entreprendre pour évaluer et protéger les habitats critiques dans les pêcheries et adresser à la Commission et aux gouvernements des recommandations à ce sujet;
- (e) examiner périodiquement les besoins de formation dans diverses disciplines en rapport avec l'évaluation et l'aménagement des ressources;
- (f) organiser toutes autres études pertinentes demandées par la Commission;

Etant donné la complexité des problèmes et la diversité des ressources à examiner, le Groupe de travail devrait également fixer ses propres priorités, compte tenu des informations disponibles et en portant une attention particulière aux ressources pélagiques côtières, aux pêcheries des récifs coraliens et à la pêche au chalut sur les plate-formes continentales.

ANNEXE E

Mandat du Groupe de travail sur l'économie  
et la planification des pêches

Le Groupe de travail devrait:

- (a) encourager un vaste échange d'idées et de données d'expérience sur l'utilité que revêt pour les administrations nationales la planification du développement des pêches en tant que moyen de valoriser durablement le rôle de l'économie, de la planification et du développement des pêches;
- (b) examine périodiquement la situation en matière de planification du développement des pêches dans la région de la COPACO;
- (c) conseille aux pays de la région des méthodes de planification appropriées pour l'établissement de leurs plans à moyen et à long termes (fonction de diagnostic et de formation prévisionnelle de politiques, plans, programmes et projets);
- (d) conseille ou définit les instruments et moyens d'exécution des plans;
- (e) examine les besoins de formation en matière d'économie et de planification des pêches dans les pays de la région de la COPACO;
- (f) encourage l'éducation et la formation en matière d'économie et de planification des pêches grâce à l'organisation d'instituts et séminaires nationaux et régionaux ou à l'amélioration des dispositifs existants;
- (g) met en place des systèmes d'information sur les besoins fondamentaux en matière de planification du développement et d'aménagement;
- (h) examine les recommandations du Groupe de travail sur les ressources halieutiques marines dans la mesure où elles intéressent la planification du développement des pêches;
- (i) présente à la Commission un rapport sur ses activités au cours de l'intersession.

ANNEXE F

Principales décisions et recommandations de la  
sixième session de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest

Point 3 de Activités au cours de l'intersession et suite donnée aux  
l'ordre du jour: recommandations de la cinquième session

A l'attention de la FAO et des Gouvernements

1. Prendre note de l'approbation des recommandations des Groupes de travail sur l'évaluation des ressources halieutiques des statistiques des pêches (par. 11).
2. Prendre note de l'adoption des recommandations des réunions techniques tenues au cours de la période intersessions, en particulier celles sur les aspects socio-économiques de l'exploitation des crevettes dans la région de la COPACO (par. 10, 12).
3. Prendre note de l'intérêt du Mexique pour la constitution d'une base de données statistiques pour la région de la COPACO (par. 14).
4. Prendre note de l'offre faite par la France d'accueillir en 1988 en Guyane française, une réunion faisant suite à l'Atelier sur la modélisation biologique et économique des ressources de crevettes du plateau des Guyanes-Brésil (par. 16).

A l'attention de la FAO

1. Continuer à mettre à profit les compétences locales pour les activités futures de la FAO dans la région (par. 15).
2. Préparer un document sans caractère technique à l'intention des vulgarisateurs et des pêcheurs en vue de promouvoir une meilleure utilisation des captures accessoires (par. 16).
3. Préparer un document sur la collecte et la normalisation des données statistiques qui soit facile à comprendre par les personnes engagées dans ce genre d'activité (par. 17).
4. Rendre disponibles en français les fiches FAO d'identification des espèces de l'Atlantique Centre-Ouest (par. 18).

Point 4 de Zones naturelles d'aménagement des pêcheries et délimitation  
l'ordre du jour: des stocks dans la région de la COPACO

A l'attention de la FAO et des Gouvernements

1. Prendre note de la suggestion faite d'examiner de façon plus approfondie chaque ressource individuellement avant de prendre des décisions sur la terminologie à adopter pour les ressources exploitées en commun (par. 24, 25).
2. Garder toujours présents à l'esprit les principes fondamentaux énoncés dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer qui reconnaît les droits souverains des Etats côtiers sur les ressources situées à l'intérieur de leurs ZEE (par. 27).



A l'attention de la FAO

1. Mettre à jour les Fiches FAO d'identification des espèces pour les besoins de la pêche dans la région de la COPACO (par. 18, 25).
2. Renvoyer la question de la délimitation des stocks à la sixième session du Groupe de travail sur l'évaluation des ressources halieutiques marines, qui devrait suggérer le mandat à confier à un groupe d'experts qui en fera ensuite rapport à la septième session de la Commission (par. 28).

Point 5 de Soutien institutionnel et stratégies de développement de la pêche artisanale dans la région

Point 5(a) Structures institutionnelles pour le développement des pêches

A l'attention des Gouvernements

1. Prendre note de la suggestion, lorsque cela est le cas, que les administrations des pêches adoptent une approche pluridisciplinaire dans l'exercice de leurs fonctions (par. 34).
2. Prendre note de l'engagement de la CEE d'inclure des dispositions relatives à la formation du personnel dans ses accords de pêche bilatéraux avec des pays en développement (par. 37).

A l'attention de la FAO et des Gouvernements

1. Prendre note de l'offre de Cuba de faire profiter de son expérience en matière de politique de pêche et de planification (par. 35).

A l'attention de la FAO

1. Prendre note du désir qu'un groupe de travail sur l'économie et la planification des pêches soit créé (par. 35, voir aussi par. 56).

Point 5(b) Structures administratives pour le développement de la pêche artisanale

A l'attention de la FAO

1. Continuer les projets du Programme de coopération technique (PCT) pour le développement de la pêche artisanale dans la région (par. 40).

Point 5(c) Impératifs techniques et stratégies du développement de la pêche artisanale

A l'attention de la FAO

1. Entreprendre des études rétrospectives de projets de développement de la pêche artisanale en vue de déterminer les raisons de leur succès ou de leur échec (par. 44).
2. Continuer à fournir une assistance technique au titre du PCT dans le but d'appuyer les activités des pays de la région dans le domaine des pêches (par. 45c).

3. Prendre contact avec des organisations internationales/organismes de financement dans le domaine des pêches en vue d'obtenir une aide financière (par. 45c).

A l'attention de la FAO et des Gouvernements

1. Promouvoir le développement des pêches fondé sur une approche intégrée (populations de poissons, aspects socio-économiques et structures administratives du secteur des pêches) (par. 45a).

A l'attention de la FAO, de l'UNIDO et d'autres Organisations internationales

1. Continuer à coordonner les efforts en vue d'améliorer les connaissances théoriques et pratiques sur les méthodes de transformation du poisson et sur l'équipement nécessaire à cet effet en vue d'assurer le transfert de techniques (par. 45b).
2. Aider à améliorer l'utilisation des ressources halieutiques et à accroître la consommation de poisson (par. 45b).

Point 6 de Examen du rapport de la troisième session du Comité des  
l'ordre du jour: Petites Antilles

A l'attention de la FAO et des Gouvernements

1. Prendre note de l'adoption du rapport par la Commission (par. 51).
2. Appuyer la suggestion tendant à organiser une nouvelle consultation d'experts chargée de définir des mesures d'aménagement pour la sous-région des Petites Antilles (par. 47).
3. Echanger des informations, en particulier sur les mesures de réglementation, par l'intermédiaire du Secrétaire et des correspondants nationaux de la COPACO (par. 47).
4. Organiser une réunion ad hoc de quelques experts de la région des Petites Antilles en vue d'examiner les mesures à adopter pour la collecte des données nationales et la présentation des statistiques au niveau sous-régional (par. 48).
5. Célébrer chaque année une "journée du pêcheur", initiative à être coordonnée par le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes (par. 49).

A l'attention de la FAO

1. Inclure le développement de l'aquaculture comme point distinct de l'ordre du jour de la prochaine session du Comité des Petites Antilles (par. 50).
2. Les consultants et experts FAO envoyés dans la sous-région devraient se rendre également dans les îles françaises (par. 50).
3. Préparer un plan d'aménagement pour les ressources partagées dans la sous-région des Petites Antilles (par. 51).

Point 7 de Examen des objectifs et du mandat des Groupes de travail de  
l'ordre du jour: la COPACO

A l'attention de la FAO

1. Prendre note de l'approbation par la Commission des modifications proposées par le Groupe de travail sur l'évaluation des ressources halieutiques marines (par. 53).
2. Prendre note de la recommandation faite d'abolir le Groupe de travail sur les statistiques des pêches et d'établir un Groupe de travail sur la planification et l'économie des pêches (par. 56, voir aussi par. 35).
3. Fournir les données statistiques nécessaires aux Groupes de travail par l'intermédiaire du Secrétariat (par. 57).

Point 8 de Autres questions  
l'ordre du jour:

A l'attention de la FAO et des Gouvernements

1. Développer les activités de la COPACO sur la base des principes énoncés dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et dans la Stratégie adoptée par la Conférence mondiale de la FAO sur les pêches (par. 59).
2. Mettre pleinement à profit les services spontanément offerts par les experts qualifiés de la région (par. 62).
3. Encourager des réunions d'experts sous-régionales organisées avec un financement local qui feraient rapport à la Commission par l'intermédiaire des Groupes de travail appropriés (par. 63).

A l'attention de la FAO

1. Prendre note que les bases juridiques et la zone de compétence géographique de la Commission sont satisfaisantes et ne devraient pas être modifiées (par. 60).
2. Prendre contact avec les pays membres qui n'ont pas été représentés aux réunions de la Commission depuis plusieurs sessions et ne participent pas aux activités des Groupes de travail pour leur demander s'ils souhaitent rester membres de la COPACO (par. 61).
3. Mettre pleinement à profit les services des experts qualifiés de la région (par. 62).
4. Sélectionner avec un soin particulier les questions à inscrire à l'ordre du jour et se concentrer sur des questions pratiques et importantes intéressant la totalité des membres (par. 63).
5. Prendre note de la nécessité de trouver un appui financier international pour faciliter la participation des délégations nationales aux sessions de la Commission et du Comité (par. 64).

6. Continuer d'explorer avec des donateurs potentiels tous les moyens qui permettront de mobiliser le financement nécessaire pour un projet ou unité de soutien technique pour la COPACO (par. 65).
7. Continuer à coopérer avec d'autres organisations internationales s'occupant de pêche dans la région (par. 66).
8. Inviter IOCARIBE à participer à la prochaine session du Groupe de travail sur l'évaluation des ressources halieutiques marines (par. 69).

Point 9 de Election du Bureau  
l'ordre du jour:

A l'attention de la FAO et des Gouvernements

1. Prendre note de l'élection de Panama en qualité de Président et du Venezuela, du Mexique et du Guyana en qualité de Vice-Présidents (par. 75).

Point 10 de Date et lieu de la septième session  
l'ordre du jour:

A l'attention de la FAO

1. Prendre note de l'offre de Panama d'accueillir la septième session (par. 76).







